

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°5/2021 du 01/02/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas se maintient encore cette semaine.** Le nombre de nouveaux cas dans la zone AEOI reste stable une nouvelle fois cette semaine (+ 10 058 contre + 10 081) alors que le rythme mondial ralentit fortement (-24% cette semaine). Au Soudan, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires diminue après 2 semaines de hausse (+ 927 contre + 2 243 et + 2 963). Au Kenya, la situation continue de s'améliorer pour la 3^{ème} semaine consécutive avec 777 nouveaux cas (contre 1506 il y a 2 semaines) mais le nombre de cas cumulés franchit la barre symbolique des 100 000, dont seul l'Ethiopie avait dépassé le seuil en novembre 2020 dans l'AEOI. Pour la 5^{ème} semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas augmente au Rwanda et atteint + 2 471 cette semaine, contre + 1 797 et + 1 389 les semaines précédentes.
- **Rwanda – Extension du confinement de la capitale.** Afin de contenir la propagation de la Covid-19, les autorités rwandaises ont annoncé le prolongement du confinement de Kigali pour une nouvelle semaine reconductible, jusqu'au 8 février. En effet, alors que la capitale concentre la majorité des nouvelles infections de Covid, les nouvelles contaminations dans le reste du pays diminuerait selon les autorités sanitaires nationales. Le taux de positivité s'établit à 5,4 % des tests effectués alors que le taux de récupération est estimé à 68,4 %. Le Rwanda a jusqu'à présent enregistré 15 688 cas de Covid-19 depuis mars, tandis que 205 personnes ont succombé au virus.

Points notables d'actualité générale

- **Zone AEOI, Monde – Publication du Corruption Perception Index 2020 de Transparency international.** La région AEOI réunit à la fois les deux pays dont la corruption est perçue comme la plus importante dans le monde (Somalie et Soudan du Sud, à la 179^{ème} position) et le pays présentant l'indice de corruption le plus faible du continent (Seychelles, 27^{ème} place). Ces différences s'expliquent en partie par la diversité des contextes politiques, économiques et sécuritaires de la région, et par l'interdépendance plus forte de certains pays par rapport aux Etats insulaires notamment. Ainsi les Etats aujourd'hui plus instables (Somalie, Soudan du Sud) ou économiquement fermés (Erythrée, 160^{ème} place) connaissent un indice de corruption plus élevé, là où les économies plus ouvertes davantage orientées vers les services et le tourisme (Seychelles, Maurice) semblent moins concernées. Parmi les autres pays de la zone, le Rwanda se classe en 49^{ème} position, l'Ethiopie et la Tanzanie en 94^{ème} position, le Kenya 124^{ème}, l'Ouganda 142^{ème}, Madagascar 149^{ème}, le Burundi 165^{ème}, et le Soudan 174^{ème}.

- **Afrique, Madagascar – Partenariat entre l'AFD et la Société Générale pour soutenir les PME africaines affectées par la crise COVID-19.** Pour répondre aux besoins des TPE et PME touchées par la crise sanitaire sur le continent africain, l'Etat français a mis à la disposition de Proparco (filiale de l'Agence française de développement dédiée au secteur privé) une garantie d'Etat de 160 M€. Le partenariat signé avec la Société Générale le 22 janvier 2021 porte sur le déploiement de cette garantie, permettant aux entreprises de moins de 200 personnes affectées par la crise de se voir octroyer des prêts de 12 à 48 mois. Les prêts pourront représenter jusqu'à 3 mois du chiffre d'affaires de l'année 2019 et seront garantis à hauteur de 80% par Proparco. Cette offre constitue un outil clé du volet « Résilience » de l'initiative française Choose Africa dédiée au soutien des start-up, TPE et PME en Afrique. Le Sénégal, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et Madagascar seront les premiers pays à en bénéficier.
- **Ethiopie – Approbation et présentation du plan de développement « 10 year Perspective Plan ».** Le Conseil des ministres a approuvé, le 11 décembre 2020, la stratégie décennale « 10 year Perspective Plan » élaborée par le National Planning and Development Commission. Ce plan à 10 ans, qui prend la suite des Growth and Transformation plans (GTP) a été présenté à la communauté internationale fin janvier. Fondé sur 10 piliers stratégiques, le plan vise à faire de l'Éthiopie, d'ici 2030, un pays à revenu intermédiaire, à réduire le taux de pauvreté (de 19 % à 7 %), à accroître le PIB par habitant (à 2 200 USD/hab. contre 856 USD/hab actuellement) et à assurer un accès universel à l'eau potable et l'électricité. Néanmoins, le document s'appuie sur le postulat que la croissance économique se maintiendrait autour de 10 % par an sur les 10 prochaines années, alors que les prévisions FMI le situent à environ 8 % sur la même période.
- **Djibouti – Futur hub régional pour les TIC.** Alors que Djibouti s'était positionné en tant que hub portuaire et logistique dans la corne de l'Afrique, avec des ambitions affichées sur l'Afrique de l'Est, le pays entend désormais devenir une plateforme des télécommunications régionale. Ainsi, en 10 ans, Djibouti aurait investi près de 200 MUSD dans ses infrastructures de télécommunications : connexions haut-débit vers l'Éthiopie et la Somalie, infrastructures de stockage de données numériques, connexion à 8 câbles sous-marins dont DARE 1 et DARE 2 pour lesquels Djibouti Telecom – seul opérateur national - constitue l'actionnaire principal. Les médias rapportent que Djibouti Telecom souhaiterait multiplier par 4 son chiffre d'affaires d'ici 2025, estimé à 120 MUSD en 2019. Depuis 2014, la possibilité d'ouverture du capital de Djibouti Telecom à des opérateurs privés est évoquée régulièrement, projet rappelé par les autorités djiboutiennes en 2020.
- **Soudan – Conférence des Amis du Soudan.** Cette réunion qui s'est tenue jeudi 28 janvier a été présidée par l'Allemagne. Le Soudan était représenté par le numéro deux du gouvernement, Dr Omer Manis, et par sa ministre des finances par intérim, Dr Hiba Mohamed Ali Ahmed. Les discussions ont porté sur la transition politique, y compris le processus de paix, les réformes économiques (notamment l'unification des taux de change) et le soutien international. Les principales institutions internationales étaient représentées (FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, Nations Unies, Union Africaine, Banque africaine de développement, de l'Union africaine, Ligue des États arabes) tout comme 17 pays parmi lesquels les Etats-Unis, la France, l'Arabie saoudite, et les Émirats arabes unis. La France accueillera le 17 mai 2021 à Paris, une conférence de haut niveau sur le Soudan incluant un volet politique, une composante économique avec la tenue d'un forum des affaires et une composante culturelle.
- **Maurice – Projets d'aménagement dans la zone industrielle de Riche Terre pour plus de 830 M€.** Une cinquantaine de terrains ont été loués à des opérateurs économiques exerçant des activités de fabrication, de transformation d'aliments, de services à caractère industriel, de logistique, de bureaux et de commerce mixte. Un investissement de près de 830 M€ est prévu dans les 4 prochaines années qui devrait permettre de créer plus de 2 500 emplois. Des terrains ont été loués à HV International pour mettre en place des entrepôts et des installations logistiques pour ses propres filiales et pour louer à des opérateurs locaux. Les Moulins de la Cité Limited vont procéder à la construction, au développement et à la gestion de 33 600 m² d'entrepôts sur une superficie de 10,7 hectares de terrain.

Actualités agricoles

- **Kenya – Le projet KILIMO démarre ses missions de terrain.** Fin janvier, l'entreprise française d'agritech ITK, et son consortium d'entreprises (Airbus, E-Tumba, Geodata, LocateIT) ont engagé les premières actions opérationnelles dans le comté du Vihiga. Financé sur crédits FASEP, le projet KILIMO vise à mettre en place un démonstrateur scientifique et technologique pour la gestion des intrants subventionnés et la gestion d'une agriculture durable tournée vers la sécurité alimentaire et la santé des sols. Le service climatointelligent combine les données géospatiales d'Airbus et les modèles agronomiques d'ITK sur le maïs blanc. Cette mission a atteint son objectif de renforcer les équipes de chercheurs-modélisateurs et d'exploitation par la collaboration avec les autorités et les « extension officers » agricoles locaux. Coordonné par la société kenyane LocateIT et le laboratoire GTS du comté de Vihiga, l'application mobile de gestion des parcelles (FieldSim, Etumba) fait le lien entre tous les acteurs de la chaîne agricole. Ce déploiement est la première étape vers le pilotage de la filière à l'échelle du comté : monitoring géospatial, besoins en intrants, pratiques agronomiques, prévisions de rendements. (<https://kilimoproject.itk.fr/fr/>).
- **Ethiopie – Lancement des travaux du barrage d'irrigation d'Ajima-Chacha.** Le gouvernement éthiopien a lancé en janvier la construction du barrage d'irrigation d'Ajima-Chacha, sur la rivière Jimma, dans le nord du pays. Ce barrage, de 45,5 m de hauteur et 371 m de long, sera capable de retenir 55 millions de m³ qui serviront à l'aménagement d'au moins 7 000 ha de plantations. Ce projet contribue au développement du secteur agricole (33% du PIB éthiopien, 67 % des emplois) et au renforcement de sa résilience climatique (95% des cultures sont dépendantes de la pluie et seulement 5% des cultures sont irriguées en Éthiopie). Le chantier, d'une valeur de 127 MUSD, a été confié à l'entreprise Chinese Civil Engineering Corporation (CCEC) en partenariat avec Amhara Water Works Construction Enterprise. Le chantier comprend également la pose de 44 km de conduites principales et 20 km de conduites secondaires.
- **Soudan – Le pays rejoint le Comité consultatif international du coton (ICAC).** Le 27 janvier, le Soudan est devenu le 29^{ème} membre de l'organisation fondée en 1939 et associant les pays producteurs, les consommateurs et les négociants de coton. Il devient ainsi le 12^{ème} membre africain. L'ICAC a vocation à aider et conseiller l'industrie cotonnière et textile des pays membres et constitue une plateforme d'échange d'informations et un forum de discussion sur les questions cotonnières, mais ne joue aucun rôle dans la régulation des prix mondiaux. Entre 1960 et 1980, le Soudan occupait une place très importante en Afrique dans la production et l'exportation de coton, aux côtés de l'Égypte, de l'Ouganda et de la Tanzanie, avant de laisser la place aux pays d'Afrique de l'Ouest. Depuis 2012, la filière a connu un nouveau dynamisme avec l'introduction du coton transgénique et le développement de l'irrigation sur plus de 70% de la surface cotonnière (180 000 ha). En 2019/2020, la production a progressé de 25 % en 1 an, passant de 104 000 T à 130 000 T. Le rendement s'établit ainsi à 722 kg/ha, soit le 3^{ème} plus élevé d'Afrique derrière l'Afrique du Sud (1,1 T/ha) et l'Éthiopie (741 kg /ha).
- **Madagascar – Le secteur rizicole mise sur l'hybridation.** Des essais seront prochainement lancés dans différentes régions de Madagascar (Itasy, Atsimo Andrefana, Menabe, SAVA...), visant une forte progression de l'utilisation des semences hybrides et une production de 5000 T sur le moyen terme. Ils seront réalisés avec le soutien de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD), qui souhaite porter la production africaine de riz de 28 MT à 56 MT à l'horizon 2030. Elle mise sur des variétés de riz hybrides, dont les semences sont plus chères mais plus productives (8 à 12 T/ha, contre 2 à 3 T/ha pour les variétés locales) et résistantes au changement climatique.
- **Madagascar – Aquaculteurs et pêcheurs s'inquiètent des failles dans la gouvernance du secteur.** Alors que la campagne de la pêche aux crevettes devrait débuter courant mars, le Groupement des entreprises de Madagascar et celui des aquaculteurs et pêcheurs de crevettes s'inquiètent, dans un communiqué conjoint, de la collecte des taxes sur les produits halieutiques (notamment crabes et ailerons de requins) et de la sous-déclaration de leur valeur, ainsi que du manque de moyens de l'Autorité sanitaire halieutique. Les deux groupements souhaitent notamment l'adoption d'un plan de lutte contre la pêche illégale et la mise en place de mesures permettant l'écocertification, notamment pour ce qui concerne la crevette de pêche de Madagascar, alors que les pêcheries concurrentes y accèdent.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Zone Afrique de l'Est – Le maïs grain est le principal produit commercialisé dans la région au 4^{ème} trimestre 2020.** Dans son dernier bulletin trimestriel sur le commerce transfrontalier en Afrique de l'Est, la FSNWG (Food Security and Nutrition Working Group) précise que 130 000 tonnes de maïs ont été échangées dans la région entre octobre et décembre 2020, contre 109 000 T de haricots secs, 72 000 T de riz et 47 000 T de sorgho. Cela représente une augmentation significative par rapport au trimestre précédent, en lien avec l'allègement des restrictions de circulation liées à la COVID-19 et l'augmentation des demandes au Sud-Soudan et au Kenya. Les prix sont par ailleurs restés élevés en Éthiopie, au Soudan et au Soudan du Sud en raison de l'insécurité alimentaire de certaines régions et du niveau d'inflation.
- **Djibouti, Ethiopie – Inauguration du nouveau terminal d'élevage du port polyvalent de Doraleh (DMP) de Djibouti.** Le premier terminal d'élevage de la région a été inauguré fin janvier en présence des autorités djiboutiennes et éthiopiennes. Sur une superficie de près de 3ha, la capacité de ce nouveau terminal sera de 2,5 millions de têtes de bétail par an. Chaque jour, ce seront ainsi 1000 chameaux, 500 bovins, 4000 ovins et caprins qui devraient transiter via ce terminal. Inauguré en mai 2017, le port polyvalent de Doraleh a été conçu pour désengorger l'ancien port historique de Djibouti et possède désormais des installations parmi les plus modernes d'Afrique. Ce nouveau terminal renforcera les liens économiques entre Djibouti et l'Éthiopie, l'Éthiopie possédant le plus important cheptel d'Afrique.
- **Tanzanie – La construction d'un nouveau port commercial à Zanzibar réalisé par Oman.** Le 28 janvier, un protocole d'accord (MoU) a été signé entre le gouvernement de Zanzibar et l'Autorité d'investissement d'Oman pour la construction du port polyvalent de Mangapwani, dans le nord de l'île. Le projet prévoit la construction d'un port doté de plusieurs terminaux, capables d'accueillir des porte-conteneurs et bateaux de pêche et d'assurer le transport du gaz naturel et de produits pétroliers (importations visées). Ce projet s'inscrit dans la politique d'économie bleue mise en œuvre par le gouvernement de l'archipel qui assure en ce sens que le projet Mangapwani ne compromet pas les deux autres projets portuaires : la construction d'un nouveau port de pêche à Mpiga Duri (Mtoni évoqué par ailleurs) et la transformation du port commercial Malindi à Stone Town en un port de plaisance à vocation touristique uniquement.
- **Maurice – Relance des exportations de produits agroalimentaires en novembre 2020.** Selon Statistics Mauritius, les exportations du secteur agroalimentaire se relancent dans un contexte de crise économique. Deuxième poste d'exportation du pays derrière les produits manufacturés avec 34% du total des ventes, les produits alimentaires ont augmenté de 7% en glissement annuel par rapport à novembre 2019, passant de 35 M€ à 37 M€. C'est également le cas pour les ventes d'huiles alimentaires d'origine animale et végétale, qui progressent de 4,5%.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Économique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*